Admissibilité au Programme de financement des pompes à insuline

Pour être inscrit au Programme de financement des pompes à insuline et recevoir une pompe à insuline et des fournitures pour pompe dans le cadre du programme, vous devez :

1. Résider à l'Î.-P.-É. et posséder une carte-santé valide de l'Î.-P.-É.

2. Avoir reçu un diagnostic de diabète de type 1 par un médecin il y a plus d'un an. Certaines exceptions s'appliquent.

3. Avoir participé à un rendez-vous avec une équipe soignante du Programme provincial sur le diabète au moins trois fois au cours de la dernière année.
    - Si vous êtes un résident ou une résidente de l'Île-du-Prince-Édouard qui étudie hors de la province, au moins un de ces rendez-vous doivent avoir eu lieu à l'Île-du-Prince-Édouard.
    - Si vous êtes suivi par un programme de diabète à l'extérieur de Santé Î.-P.-É., le directeur médical du Programme provincial sur le diabète de Santé Î.-P.-É. doit approuver votre demande de participation au Programme de financement des pompes à insuline.

Le Programme provincial sur le diabète, y compris un fournisseur spécialisé dans le traitement par pompe à insuline et un formateur certifié en pompes à insuline, vous évaluera sur la base des éléments suivants :

- Vous êtes capable de gérer votre traitement par pompe à insuline en toute sécurité (sans risque de vous faire du tort, en faisant bon usage de votre réseau de soutien et en faisant preuve de discernement dans les situations potentiellement risquées).

- Vous essayez d'atteindre ou de maintenir l'objectif d'HbA1c que vous avez fixé avec votre équipe soignante en diabète de Santé Î.-P.-É., dans le but ultime d'atteindre un taux d'HbA1c approprié à votre âge.
    - Pour les personnes de moins de 18 ans, un taux d'HbA1c inférieur ou égal à 7,5 %,
    - Pour la plupart des adultes, un taux d'HbA1c inférieur ou égal à 7 %.
    - Si le taux d'HbA1c est égal ou supérieur à 10 %, une évaluation du comité d'examen du traitement par pompe à insuline de Santé Î.-P.-É. est requise pour obtenir un statut d'exception.

- Vous n'avez pas été admis à l'hôpital pour acidocétose diabétique (ACD) au cours de l'année dernière, ou si vous l'avez été, vous avez travaillé avec l'équipe soignante en diabète pour réduire le risque d'ACD.

Vous devez également :

- accepter d'assister à au moins trois rendez-vous de suivi par an avec une équipe soignante en diabète spécialisée dans le traitement par pompe à insuline
    - Si vous êtes résident ou résidente de l'Î.-P.-É. et que vous étudiez à l'extérieur de la province, au moins un de ces rendez-vous doit être pris avec une équipe soignante en diabète de Santé Î.-P.-É.
- accepter un suivi intensif (y compris des visites au cabinet, des suivis par téléphone et par la poste) au cours des six premières semaines suivant le début de l'utilisation d'une pompe à insuline;
- accepter de surveiller votre glycémie au moins quatre fois par jour ou utiliser un capteur de glucose et agir en fonction des résultats, y compris effectuer des tests 6 à 10 fois par jour au cours des six premières semaines suivant le début de l'utilisation d'une pompe à insuline.
    - Vous devez avoir la capacité financière d'acheter d'autres bandelettes d'analyse et autres fournitures qui ne sont pas couvertes par le Programme d'assurance-médicaments de Santé Î.-P.-É.

- accepter que des tests soient effectués en laboratoire, y compris au moins trois tests d'HbA1c par année, avant et après le début du traitement par pompe;

- accepter d'assister au programme d'éducation sur le traitement par pompe à insuline du Programme provincial sur le diabète, effectuer les lectures à domicile, les préparatifs et le suivi requis. Dans le cadre de ce programme, vous devez démontrer vos compétences dans les domaines suivants :
    - le calcul des glucides
    - la gestion des jours de congé de maladie et le contrôle de l'hyperglycémie
    - le dosage de l'insuline
    - la rotation des points d'injection

- accepter de faire installer la pompe par un formateur certifié dans le cadre du Programme provincial sur le diabète ou obtenir l'autorisation du directeur médical de Santé Î.-P.-É. pour faire installer la pompe dans un centre sur le diabète situé en dehors de la province (par exemple, IWK ou la société qui fabrique la pompe).

- pour les enfants plus jeunes, ou ceux dont la capacité à gérer leur pompe est limitée, vous devez convenir d'un plan pour le fonctionnement de la pompe lorsque l'enfant n'est pas sous la responsabilité de son tuteur (par exemple, à la garderie ou à l'école).

Si les exigences ci-dessus ne sont pas respectées, votre inscription au programme et le financement associé pour les pompes et les fournitures de pompes seront interrompus.

Pour en savoir plus sur le Programme,
visitez la page Web du Programme de financement des pompes à insuline..